



# COMPTE-RENDU

Réunion publique du jeudi 12 juin 2025

Pour les secteurs centre ancien, Contamines, Belle Ferme

*Début de la réunion : 20h00*

- **Projection d'une vidéo retraçant les aménagements principaux survenus en ville, y compris dans les secteurs concernés, ainsi que les projets à venir.**
- **Séance de questions/réponses avec M. le Maire Patrice DUNAND et ses adjoints.**

Précisions apportées par la municipalité sur la construction du lycée public dans le secteur de Péroset :

Le lycée accueillera 1800 élèves sur les filières générale, technologique et post baccalauréat. La filière professionnelle proposera notamment des formations dans les domaines de l'électricité, de la sécurité numérique...

La Commune mène plusieurs études sur des actions d'accompagnement de cet équipement public majeur, en particulier en termes de réaménagement des voiries et modes de déplacement doux, de nouvelles installations sportives (nouveau gymnase, piste d'athlétisme). La construction d'un barreau routier reliant les deux routes départementales (RD984c et RD15h), est déjà actée.

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex, qui porte le projet d'extension de la zone d'activité économique de l'Aiglette (côté Vesancy), a intégré la donnée du lycée pour y développer certaines activités et services pouvant répondre aux attentes des jeunes.

Une réunion publique dédiée à l'arrivée du lycée sera organisée cet automne par la Ville.

*Le programme de travaux de voirie en centre-ancien prévoit-il la réfection des trottoirs ? La présence d'escaliers n'est pas pratique, notamment pour les poussettes, et provoque des retenues d'eau à certains endroits.*

Pour la rue du Château, il est prévu une réfection de voirie en pleine largeur. Pour la rue de la Fontaine, seule la chaussée sera refaite. La pente et la présence des seuils de porte ne permettent pas d'éviter la présence de marches sur le trottoir. Des mesures correctives pourront en revanche être apportées aux problèmes d'écoulement des eaux de pluie. Le maître d'œuvre (cabinet ARCHIGRAPH) restera à l'écoute des riverains pendant la phase travaux.

*Il est nécessaire de faire ralentir les automobilistes dans la rue de la Fontaine, d'autant que les piétons se retrouvent souvent sur la chaussée.*

La municipalité rappelle que le programme de réaménagement de voirie présenté aux riverains lors de la réunion publique de 2024, prévoit 7 dispositifs de ralentissement sur les 350 mètres linéaires (un

nouveau ralentisseur, 2 sens interdits, 1 stop existant et 3 réfections de plateaux surélevés) ainsi que des modifications de priorité destinées à casser la vitesse, d'une part, et de dissuader le trafic de transit, d'autre part. La Ville évaluera l'efficacité du dispositif une fois qu'il aura été réalisé, et n'exclut pas d'envisager d'autres actions, le cas échéant.

*Avec l'élargissement de la zone bleue dans le secteur Perdtemps, le stationnement des résidents devient plus difficile.*

La Ville fait un autre constat par ailleurs confirmé par des retours d'habitants majoritairement satisfaits. En effet, la zone bleue a augmenté le tournus de véhicules et donc le nombre de places disponibles. Il est aujourd'hui plus facile de se garer. La zone bleue ne s'applique pas entre 12h et 14h, ni entre 19h et 9h, et ne concerne pas les dimanches et jours fériés. Le parking du cimetière demeure en stationnement non réglementé. Il est rappelé par ailleurs que la Commune n'a pas vocation en principe à gérer le stationnement des riverains, avec néanmoins des efforts faits pour tenir compte de la configuration du bâti en centre-ancien : les abonnements « résidents » au parking du Jura sont proposés à des tarifs très raisonnables et bien inférieurs à ce qui se pratique dans les autres villes. La municipalité informe de la mise en place d'une fourrière automobile depuis quelques semaines.

*Que va devenir le secteur englobant le bureau de Poste, le parking De Lattre de Tassigny ? Quelle sera la hauteur des bâtiments ?*

Ce secteur correspond à l'îlot Nord du projet global Cœur de Ville qui, pour mémoire, comprend aussi le macro-lot central (en cours de finalisation) et l'îlot Est destiné à la résidence intergénérationnelle (côté Hôtel du Parc). L'îlot Nord accueillera une crèche et quelques logements, en R+2 (rez-de-chaussée + 2 étages). Tous les plans et visuels du projet Cœur de Ville sont consultables sur le site internet de la Ville. Les travaux de l'îlot Nord impliquent la démolition de l'actuel bureau de poste et de couper les quelques arbres présents. Avec les plantations d'arbres prévues au programme, le solde sera positif.

*Le terrain municipal situé au-dessus de la Maison de Santé sera-t-il intégré à l'îlot Nord ?*

Non, ce terrain stratégique a été acheté par la Ville, précisément pour éviter tout projet risquant de défigurer les lieux. En tout cas c'est la volonté de la municipalité actuelle.

*Satisfecit à propos des travaux d'eau potable menés par la Régie des Eaux et les entreprises, qui ont aussi eu le mérite de ramener la tranquillité dans le quartier.*

*Pourquoi la mairie a-t-elle mis en place des caméras tournantes anti-dépôts illicites et pas des caméras fixes ?*

Environ 25 points noirs ont été recensés sur le territoire communal. Les caméras représentent un coût élevé, il est vrai jusqu'à présent compensé par les amendes payées par les contrevenants. De nouvelles caméras ont été commandées et viendront étoffer le parc. Sur les sites sous surveillance, nous enregistrons une baisse de 89% des dépôts sauvages. Ce dispositif est complété par des ouvertures de sacs et des actions menées par Pays de Gex Agglo. La situation s'est globalement bien améliorée, ce que confirme la diminution du tonnage de déchets ramassés par les services techniques. Néanmoins, il demeure toujours des incivilités dans ce domaine.

Qu'envisage de faire la mairie à la suite de l'acquisition de la « maison du Château » et du parc attenant ?

Il est rappelé la volonté ancienne de la municipalité d'acquérir ce patrimoine immobilier remarquable et chargé d'histoire. Des problèmes de succession retardent la vente qui devrait néanmoins intervenir d'ici fin 2025 si tout va bien. Il y a une dizaine d'années la mairie s'était rapprochée d'un aménageur pour y réaliser une opération de réhabilitation sous-tendue par la volonté de préserver et de valoriser les lieux. Une dizaine de logements était prévue dans le volume existant, avec des places de stationnement situées à l'intérieur du tènement.

Une fois la propriété acquise, la priorité sera donnée à la sécurité de l'hôtel particulier qui est actuellement fortement encombré. La Ville est en contact avec un expert pour procéder à un tri minutieux permettant de conserver tous les objets remarquables ou d'intérêt historique. La seconde urgence portera sur la réfection du toit dont les infiltrations menacent la pérennité du bâtiment. Une réflexion doit s'engager sur la destination future des lieux, rien n'est actuellement acté. Un gros travail devra également être mené sur le parc, avec l'objectif de pouvoir l'ouvrir à la population. La Commune pourra se faire accompagner dans ses pistes de réflexion par des historiens locaux.

*Fin de la réunion : 21h00.*